

FIDUCIAL REAL ESTATE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 €
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE
955 510 599 RCS NANTERRE
955 510 599 00082 SIRET – 6420Z

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra le 31 mars 2010, à 10 heures 30, à LYON (69009) 38, Rue Sergent Michel Berthet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2009,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat de tous les administrateurs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 1 136 479,17 € En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2009 quitus de leur gestion aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable consolidé de 21 404 888 €(dont (23 296) €hors groupe).

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 1 136 479,17 €de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	1 136 479,17 €
- 5 % à la réserve légale	56 823,96 €

Solde **1 079 655, 21 €**

Auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur	784 064,18 €
Forme un bénéfice distribuable de	1 863 719, 39 €

Affectation :

- A titre de dividende aux actionnaires 700 000,00 €
 soit un dividende de 0.29 €par action
 - Le solde en totalité au report à nouveau..... 1 163 719,39 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, des dividendes ont été distribués par notre société dans les conditions suivantes :

Exercices	30/09/2006	30/09/2007	30/09/2008
	€uros	€uros	€uros
Eligibles (*)	14 472	14 236	15 293
Non éligibles (*)	637 308	637 544	684 707
Total	651 780	651 780	700 000

(*) à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société par actions simplifiée FIDUCIAL FINANCIAL SERVICES, venant à expiration au terme de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2016 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bertrand Cote, venant à expiration au terme de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2016 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Jarjaille, venant à expiration au terme de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2016 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hubert Jacolin, venant à expiration au terme de la présente assemblée, pour une nouvelle période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en 2016 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée et aux délibérations, s'y faire représenter ou voter par correspondance. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier qui gère leur compte titres. Des formulaires de vote, outre annexes, sont adressés aux actionnaires, sur demande faite par écrit et reçue, ou déposée, à la Direction Nationale Administrative – Direction Juridique - 38, Rue Sergent Michel Berthet – CS 50614 – 69258 LYON CEDEX 09, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Ils devront impérativement parvenir à la société au plus tard trois jours avant l'assemblée. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de

Commerces pourront être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq (25) jours avant l'assemblée générale. Dans la mesure où il n'est pas prévu de voter par des moyens électroniques de communication, aucun site internet visé à l'article R 225-61 du code de commerce n'est organisé. Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions écrites à l'adresse électronique suivante : www.fiducial-real-estate.fr

Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour notamment à la suite de demandes d'inscriptions de résolutions présentées par des actionnaires.

Le Conseil d'Administration